

PRIX INFRASTRUCTURES POUR LA MOBILITÉ, BIODIVERSITÉ ET PAYSAGE



Signataires de la Convention d'Engagement Volontaire du 25 mars 2009

CEREMONIE DE REMISE DU PRIX IMBP 2020 "INFRASTRUCTURES POUR LA MOBILITE, BIODIVERSITE ET PAYSAGE"

Le 9 février 2021 à 12H30 – Ministère de la Transition écologique – visio-conférence

Présidée par Bérangère ABBA, secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée de la Biodiversité, et en présence d'Yves KRATTINGER, Président de l'IDRRIM, une cérémonie de remise du prix IMBP a été organisée le mardi 9 février 2021 à 12h30 en visio-conférence.

Les lauréats 2020 du Prix "Infrastructures pour la mobilité, biodiversité et paysage" (IMBP) ont été désignés le mardi 22 septembre 2020 par un jury de douze membres présidé par M. Jean-Pierre THIBault, Inspecteur Général de l'administration du développement durable au CGEDD. Ce jury composé de représentants des secteurs publics et privés dans le domaine des infrastructures et de l'aménagement ainsi que de médias partenaires du prix, s'est prononcé à l'appui d'analyses des dossiers réalisées par le Cerema.

Organisé par l'Institut des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité (IDRRIM) et l'ensemble des signataires de la Convention d'engagement volontaire¹ depuis 2010, le Prix IMBP a lieu tous les deux ans.

Il récompense les meilleures initiatives prises par les acteurs impliqués à différents niveaux de projets de requalification et d'exploitation des infrastructures de mobilité (conception, construction, gestion, entretien et aménagement). Les infrastructures concernées comprennent les routes, les rues, les voies vertes, les espaces publics urbains, les voies ferrées et fluviales, les ports et les aéroports.

Enfin, ces actions doivent œuvrer en faveur de la préservation, de la restauration et de la valorisation des écosystèmes de la biodiversité et du paysage.

PARTENAIRES MEDIAS



¹ Le Ministère de la Transition Écologique, l'Assemblée des départements de France, la Fédération Syntec Ingénierie, la Fédération Nationale des Travaux Publics, l'Union des Syndicats de l'Industrie Routière Française et le Syndicat Professionnel des Terrassiers de France.

LES LAUREATS 2020 DU PRIX IMBP

LE GRAND PRIX IMBP 2020

Le projet « Projet Tram'Bus Diagonal T2 » porté par la Communauté d'agglomération de Nîmes Métropole.

Le projet de Tram'Bus Diagonal ligne T2 vise à renforcer et améliorer la performance du réseau de transports collectifs sur le territoire Nîmois, grâce au développement d'une seconde ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), qui vient mailler le réseau existant.

L'objectif du projet consiste en l'aménagement du tram'bus Diagonal T2 sur 11,5 km à Nîmes (6 km réalisés). Le projet met en avant une priorité accordée à la végétalisation des abords, au respect du contexte paysager lié à chaque tronçon du projet. La régulation du climat local, la préservation de la biodiversité et la motorisation « verte » des engins sont considérées comme des atouts du projet.

D'un potentiel de fréquentation d'environ 30 000 voyageurs par jour à terme et de 11,5 kilomètres de long, depuis le CHU à l'ouest de la ville de Nîmes, jusqu'à la scène de musiques actuelles à l'est, le projet permettra à long terme de desservir de nombreux quartiers, à savoir le centre historique et les quartiers NPNRU Pissevin, Valdegour, Chemin Bas d'Avignon et Mas de Mingue. Il participera à réduire une part des trajets en véhicule particulier et diminuera la concentration des gaz à effet de serre sur l'agglomération grâce à un report modal vers les transports en commun ainsi que des modes doux. Le caractère innovant de cette ligne réside dans le choix d'une motorisation hybride électrique-gaz du matériel roulant, et à la mise en place d'un cercle vertueux d'économie circulaire, avec la production de biogaz par la création d'une usine de méthanisation fonctionnant avec les boues des stations d'épurations de Nîmes Métropole.

Une attention particulière a été portée sur la gestion de l'eau, la biodiversité et le paysage :

La prise en compte de la diversité des paysages traversés ainsi que le relief prononcé de certains quartiers, conjugués aux enjeux hydrauliques prépondérants, font de l'intégration de la fonctionnalité écologique le long de la ligne T2 un enjeu fort du projet. Les arbres sont une priorité pour assurer la climatisation et suivre la politique forte engagée par Nîmes Métropole. Un véritable maillage vert est créé pour affirmer les axes forts, améliorer l'espace urbain, tramer les lignes transversales et contribuer aux corridors écologiques. Une gestion raisonnée des eaux de ruissellement et des espaces verts nouvellement créés a été mise en œuvre (maîtrise de la consommation en eau, démarche zéro phyto, gestion différenciée). Biodiversité : une expertise environnementale a été menée tout au long du projet. Ces analyses ont permis de mettre en place des actions de sensibilisation avant et pendant les travaux, et des actions d'accompagnement après le chantier dans l'objectif de protéger et conforter la petite faune locale (chiroptères, lézards, oiseaux).

Projet mené en collaboration avec Richez Associés, architecte de l'opération, Ingérop et Artelia.

Contact presse : Communauté d'agglomération de Nîmes Métropole : Sabine TORRES (Directrice de la communication) – Tél : 06.81.41.52.34 - sabine.torres@nimes-metropole.fr

LE PRIX SPECIAL DU JURY

Le projet « Une graine de frugalité : Favoriser la résilience des milieux naturels aux abords de l'autoroute » porté par le Groupe APRR.

Dans le cadre d'un plan d'investissement, APRR a élargi l'autoroute A6 sur 12 km au droit de la ville d'Auxerre.

Les abords immédiats du site présentent des structures paysagères communes mais néanmoins caractéristiques du paysage local.

Malgré les mesures d'évitement mises en œuvre, ce grand chantier autoroutier a inévitablement entraîné un remaniement important des emprises autoroutières et notamment des substrats déjà naturellement pauvres.

C'est sur ce constat et sur une démarche partenariale vertueuse que s'est appuyée la conception des structures de plantations qui accompagneront l'élargissement autoroutier.

Cette démarche s'est inspirée du processus naturel de constitution d'un milieu boisé par accumulation de branchages et de feuilles puis par colonisations végétales et animales successives.

Au lieu de planter de manière traditionnelle, le projet s'appuie sur des apports de matière organique locale de différentes natures (paille, compost, fumier, déchets verts, poudre de bois brut, branchages et fûts...), sur différentes épaisseurs avec une mise en scène organisée en bandes et en andains. Ces structures deviendront les supports de colonisation spontanée et naturelle par les milieux adjacents, les graines étant apportées par le vent et la faune puis piégées et protégées dans ces structures. Elles ne demanderont pas de d'interventions ultérieures lourdes pour se développer.

À ce stade, l'ensemble des plantations n'est pas réalisé mais certaines zones ayant été anticipées, il est possible de disposer d'un premier retour d'expérience plutôt positif. La faune a largement investi les andains laissant présager une rapide dispersion des semences présentes en abondance aux abords du projet.

À Auxerre, APRR et ses partenaires CAUDEX, l'ONF, TERIDEAL, la commune de Venoy et KRONOSPAN ont semé une première « graine de frugalité » et initié une nouvelle manière de travailler avec la nature et les acteurs du territoire pour aboutir à des aménagements paysagers sobres et résilients.

Contact presse : Groupe APRR : Bruno WEILL (Conducteur d'opération) – bruno.weill@aprr.fr - Tél : 04.72.60.11.20

MENTION SPECIALE DU JURY « PAYSAGE URBAIN ET RURAL » - EX-AEQUO

Le projet « [Projet urbain Angers, cœur de Maine qui vise à reconnecter la ville avec la rivière Maine](#) » porté par [Angers cœur de ville](#).

Traversé par la Maine, le centre-ville d'Angers a entretenu une relation discontinue avec son cours d'eau au cours des siècles. Sur le tracé de l'ancienne autoroute Paris-Nantes, l'actuelle RD 323 vient constituer une rupture entre la ville et sa rivière.

Dans ce contexte, le projet urbain Angers Cœur de Maine vise depuis 2014 la reconquête des rives et le renforcement du cœur économique de l'agglomération angevine. Le projet consiste à transformer la voie sur berges en la transformant en boulevard urbain, à réaménager le bas du centre-ville et à transformer en profondeur le secteur industriel de Saint Serge par la création d'un parc paysager inondable de plus de 5 hectares.

3 sites stratégiques ont déjà fait l'objet de travaux, représentant un budget total de plus de 50 millions d'euros. Ce vaste projet s'est appuyé sur des données environnementales rassemblées au sein d'un point zéro de l'environnement et son atlas, ayant servi de socle de référence dès le début du projet.

L'intervention sur le bas de centre-ville s'est traduite par une couverture partielle de la voie des berges, l'esplanade Cœur de Maine, ainsi que l'aménagement de continuités piétonnières et cyclables au pied du château. La promenade Jean-Turc a été complètement repensée pour offrir plus de nature en ville, plus d'espaces dédiés aux loisirs et à la détente et pour mettre en valeur les trésors patrimoniaux d'Angers que sont la cathédrale, la cité et sa falaise et le château. Dans le cadre de cet aménagement, la Ligue de

Protection des Oiseaux de l'Anjou a constitué un inventaire de la faune et de la flore présentes sur le site. L'ouverture de l'esplanade Cœur-de-Maine renvoie quant à elle à la création d'un espace vert gagné sur la voie des berges où passent près de 50 000 véhicules par jour. Ce vaste espace ouvert a été conçu pour être un lieu de promenade, de détente et accueillera différents événements culturels, sportifs ou ludiques.

Les travaux ont été accompagnés courant 2018 d'un apaisement de la voie des berges à travers une réduction de la vitesse et une végétalisation de l'ancienne portion autoroutière (chaussées, terre-pleins centraux). Cette végétalisation conduit à réduire la minéralisation des sols.

Le dernier site d'intervention correspond au développement du quartier universitaire et tertiaire Quai Saint-Serge : nouvelle patinoire, création d'un parc urbain inondable de 5 hectares, etc. La spécificité du parc était de pouvoir donner à cet espace plusieurs vocations après un travail de dépollution des sols. Au-delà de constituer un vrai poumon vert support de biodiversité (plus de 500 arbres plantés), le parc est à la fois un bassin de rétention en cas de crues de la Maine, un espace événementiel (espace scénique), de sport (skate parc, proximité de la patinoire) et de détente (mobiliers urbains propices à l'accueil des angevins pour se retrouver).

Ainsi, l'aménagement des sites de Centre-ville Maine et de Quai Saint-Serge, associé à une première étape d'apaisement de la voie des berges, a permis en peu de temps de rendre le projet urbain Angers Cœur de Maine concret. Parallèlement à ces actions opérationnelles d'envergure, l'idée d'un « plan-programme » a été mise en œuvre avec les acteurs de la rivière : un plan a été conçu par l'équipe d'urbanistes et paysagistes. Il a permis de constituer une vision stratégique et servir de base de réflexion à des ateliers de travail où près de 70 propositions ont été formalisées, dans des domaines complémentaires : continuités pour les piétons et les vélos le long de la rivière, actions de renaturation ou de préservation de la biodiversité, animations sur la rivière et ses rives, développement du tourisme.

Contact presse : Angers cœur de ville : Olivier Reguer (Responsable unité opérationnelle Cœur de Maine) – o.reguer@anjouloireterritoire.fr

MENTION SPECIALE DU JURY « PAYSAGE URBAIN ET RURAL » - EX-AEQUO

Le projet « Aménagement de la promenade Aubanel en entrée de ville de Miramas (13) » porté par Suez Consulting.

Engagé auprès de l'EPAD Ouest Provence et la mairie de Miramas depuis 2014, Suez Consulting a requalifié le boulevard Aubanel, entrée de ville ouest de Miramas, en une promenade verte. L'aménagement, réalisé en partenariat avec Cyléa architectes et paysagistes concepteurs, transforme un boulevard urbain à 4 voies en deux-voies de circulation, laissant la place à une surface désimperméabilisée, à des plantations notamment d'espèces méditerranéennes. Le projet permet une gestion de l'eau optimisée sans rejet dans le réseau communal (noues, bassins). Ce choix d'aménagement permet également la préservation d'un alignement de pins parasol remarquables. Le projet réutilise de manière importante les matériaux du site (pisé et béton de terre ...). La végétalisation et le travail sur l'albedo ont permis de réduire l'effet d'îlot de chaleur.

À l'échelle nationale cet aménagement est cité comme une action exemplaire dans la catégorie « Biodiversité et citoyenneté » par le concours « Capitales françaises de la biodiversité ». Le projet est aussi cité dans le guide de la ville perméable publié par l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise (AGAM). Grâce à ce projet, la ville de Miramas vient d'obtenir le prix 2019 « Trophée Eau, une COP d'avance », décerné par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et ses partenaires. La présence de la nature en ville (végétal,

arbres, promenade douce, habitat pour animaux...) a permis de pacifier cet espace totalement routier et de diminuer l'effet de chaleur de l'entrée de ville ouest de Miramas.

Contact presse : SUEZ Consulting : Laurent Hubert (Responsable innovation) – l.hubert@suez.com – 06.40.95.65.95

MENTION SPECIALE DU JURY « CONTINUITES ECOLOGIQUES »

Le projet « Évaluation de l'efficacité des travaux de rétablissement de la continuité piscicole en utilisant des technologies innovantes : la radio-téléométrie et la RFID » porté par SCIMABIO.

Le projet concerne l'évaluation du franchissement de 3 ouvrages hydrauliques aménagés pour rétablir la continuité pour le saumon atlantique sur le cours de l'Allier (2 ouvrages) et pour la truite commune sur la Durolle (1 ouvrage). Les suivis scientifiques mis en place entre 2017 et 2019 utilisent deux technologies innovantes : la RFID (Radio Frequency IDentification) et la radio-téléométrie. Avec VINCI Autoroutes, ils ont permis, sous forme d'un projet multi partenarial d'ampleur, d'évaluer l'efficacité des aménagements réalisés et de tirer des bilans quantitatifs en termes de franchissabilité.

Le projet concerne des opérations de suivis innovants associées à des travaux d'aménagements originaux d'ouvrages autoroutiers destinés à rétablir les continuités piscicoles. L'objectif est de bénéficier d'un retour d'expérience inédit en écologie routière pour contribuer à améliorer les problèmes de continuité écologique posés par les infrastructures linéaires en lien avec la reconquête de la trame bleue.

Les trois aménagements suivis se situent sur le trajet de l'A89 dans le Puy-de Dôme. Ils concernent la rivière Durolle où un dispositif hydraulique unique a été réalisé dans une buse autoroutière de grande dimension (104 mètres de long), et l'Allier avec l'arasement partiel d'un seuil de 100 mètres de large associé à une rampe asymétrique en enrochement et la création de bassins rustiques directement dans le substrat marneux par déroctage.

Les résultats de ces suivis scientifiques représentent un retour d'expérience inédit permettant d'améliorer l'écologie routière dans le domaine de la biodiversité aquatique.

Un effort important de vulgarisation et de valorisation a été réalisé pour échanger le plus largement possible sur le retour d'expérience et les enseignements tirés de ces opérations.

Contact presse : SCIMABIO Interface – Arnaud Caudron (président) – arnaud.caudron@scimabio-interface.fr – 06.41.68.68.64.

Contact presse : rachel.vincent@idrrim.com | 01.44.13.32.99 | www.idrrim.com

Créé en 2010, l'IDRRIM (Institut des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité) fédère l'ensemble des acteurs publics et privés de la communauté des infrastructures de transport. Plateforme d'échanges, l'IDRRIM a vocation à répondre aux problématiques de ses adhérents, à concevoir des documents de référence et promouvoir le savoir-faire français à l'international.